



Conseil communal Penthalaz

Penthalaz, le 4 octobre 2021

Procès-verbal N° II

Séance du Conseil Communal du 4 octobre 2021

Composition du bureau

Monsieur Pierre Aubry, Président
Mme Aurore Rigal, scrutatrice, M. Philippe Gacond, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle villageoise du Verger. Le port du masque est obligatoire afin de respecter les mesures sanitaires imposées.

* * *

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le Syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux Conseillers et Conseillers, à la presse ainsi qu'au public.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

44 membres présents ; 4 excusés ; 2 absents ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 juin 2021, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

Le procès-verbal est passé au vote et accepté **par 42 oui et une abstention.**

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Il n'y a pas de courrier.

e) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

Personnel

Sébastien da Silva, apprenti de 3^e année aux services extérieurs a réussi ses examens finaux. Il a été engagé comme collaborateur jusqu'à la fin de l'année en attendant d'aller faire son service militaire.

Cédrine Perruchoud, apprentie de 3^e année au sein du greffe et de la bourse a aussi réussi ses examens finaux. Elle nous a déjà quittés comme le prévoyait son contrat.

Soraia Varela Fernandes est la nouvelle apprentie engagée au sein du greffe et de la bourse. Elle a vécu une reconversion professionnelle et présente l'avantage d'une certaine maturité puisqu'elle a 22 ans.

Plan d'affectation du Cheminet

Suite à la mise à l'enquête, 10 oppositions et une remarque ont été enregistrées. Les procédures suivent leur cours et la municipalité prévoit toujours de vous présenter le préavis à la séance de décembre.

Plan d'affectation des Grands Moulins

Ce plan a été envoyé au service cantonal concerné pour l'examen préliminaire. Le retour a été enregistré et il y a un certain nombre d'éléments qui doivent encore être travaillés.

Ce plan a été initié par le principal propriétaire et le suivi est fait par le bureau mandaté. La commune a un rôle de coordination dans ce plan au même titre que la révision du plan d'affectation de Praz-Gérémoz.

Plan d'affectation communal

Une délégation municipale, accompagnée du chef du service technique, des représentants du bureau Plarel mandaté pour ce travail, a rencontré la Conseillère d'État, Mme Luisier le 24 septembre dernier. Nous espérons pouvoir vous donner en décembre prochain un calendrier plus précis de la suite qui sera donnée à ce plan d'affectation.

Aménagement de la place de la gare

La deuxième étude sur ces aménagements a été confiée au bureau Christe et Gygax d'Yverdon-les-Bains. La conduite de cette étude est sous la responsabilité de la DGMR qui participe à hauteur de 50% de la facture.

En raison de problématiques liées au parking P+R, de la circulation et de la giration des bus sur le site, l'étude a été mise en stand-by. Des discussions avec les CFF sont nécessaires avant de reprendre cette étude.

Dans le cadre des travaux actuels, le déplacement de la rampe d'escaliers reliant le pont CFF au quai no 1 est prévu. Il sera déplacé de quelques centimètres en direction du bâtiment de l'ancien café de la Gare. Il est aussi envisagé d'installer un ascenseur reliant les mêmes endroits. Cas échéant, nous reviendrons devant le conseil avec un préavis.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

Installation des associations intercommunales

24.08, Aspic, votre serviteur au codir, avec comme fonction responsable des finances

24.08, Asicope, votre serviteur au codir, avec comme fonction responsable des finances

24.08, Ajerce, votre serviteur au codir, avec comme fonction président du codir

25.08, SDIS Région Venoge, votre serviteur au codir, avec comme fonction président du codir

26.08, ASIVENoge, Mr Daniel Rochat au codir, responsable cantine, devoirs surveillés et accueil de midi et votre serviteur, avec comme fonction président du codir.

Asicope

La rentrée scolaire s'est bien passée et nous n'avons pas rencontré de problème avec les transports.

ASIVENoge (Association Scolaire Intercommunale de la Venoge)

La rentrée scolaire s'est bien passée et nous n'avons pas rencontré de problème avec les transports.

L'accueil de midi a nécessité une amélioration en offrant la possibilité aux élèves de 7P à 8P de pouvoir aller à la bibliothèque, salle dessin en plus de la salle de gym VD1. Pour cet accueil, le codir a dû engager du personnel pour pouvoir offrir ces prestations. Une participation est demandée pour cet accueil et cela n'est pas le bienvenu au goût de certaines personnes qui souhaitent la gratuité de ce service.

Le Codir est en train de revoir la situation afin de satisfaire tout le monde.

L'ASIVENoge et la commune ont tenu 2 séances de travail depuis le début de cette législature, avec le groupe pluridisciplinaire Ferrari pour le projet du « Cheminet ». Les travaux d'étude se font sur la partie école bâtiment « Cheminet », sur les aménagements extérieurs ainsi que la section sport sur la place actuelle. Ceci en concertation avec le canton pour tout ce qui concerne les dérogations.

Une séance d'information est agendée le 6 octobre prochain avec les commissions en charge du projet au niveau communal et association.

Informatique

Une évaluation de nos cyberrisques a été effectuée en juillet 2021. Notre niveau global d'exposition est moyennement critique.

La catégorie d'exposition pour la commune a été déterminée à moyennement critique au lieu de Critique. Dans l'immédiat nous avons effectué le changement des mots de passe de tous les utilisateurs en mettant des mots de passe forts. Plus de 10 digits. Ceci y compris les mots de passe pour wifi.

Divers

Suite aux informations reçues du canton ce jour, la municipalité va présenter un préavis en décembre pour l'abrogation du règlement « Halte jeux Petits Poussins ». Par conséquent nous demandons la nomination d'une commission pour ce préavis règlement « Halte jeux Petits Poussins »

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. François Bachmann : demande s'il y a d'autres choses de prévues concernant le cyberrisque mis à part le changement des mots de passe. M. Yves Jauner répond que M. David Blum, responsable de l'informatique, travaille sur ce problème. Actuellement, ce sont uniquement les mots de passe qui ont été renforcés.

La parole n'est plus demandée.

Mme Valérie Codina Cervellin

Voici quelques informations concernant les dicastères et sujets dont je suis en charge... Je débute par les assermentations diverses et variées qui me concernent :

- ORPC : nomination au CODIR, prochaine séance prévue le 06.10.2021 (CODIR puis AG)
- ARASPE : nomination au CODIR dont la 1^{re} séance a été faite le 15.09.2021.
- ASICope : conseil intercommunal + commission de gestion
- ASIVENoge : conseil intercommunal
- SDIS : conseil intercommunal + commission de gestion
- AJERCO : conseil intercommunal + Vice-Présidente
- Fondation Habitat l'Avenir : membre du conseil de fondation et Vice-présidente

PV Conseil Communal séance du 4 octobre 2021

Pour ce qui est des finances, le gros travail actuellement est bien évidemment la définition du budget, préavis qui vous sera présenté en décembre.

Le mode de paiement TWINT est maintenant disponible aux petits poussins, halte de jeux pour les enfants qui ne sont pas encore en âge de scolarisation. Cette halte est ouverte tous les vendredis après-midi de 13h30 à 17h30.

Au niveau des affaires sociales au sens large, je peux citer les sujets suivants :

- Des réflexions ont repris concernant le groupe des aînés, plus connu sous le nom de « Soleil d'automne ». La volonté est clairement de relancer le groupe d'entente avec les communes de Pentthaz et Dailens. Des séances de travail communales ont eu lieu dans ce sens.
- La covid avait mis en suspens les rencontres avec les jubilaires de notre commune. Depuis le 1^{er} juillet, nous avons pu reprendre cette pratique fort appréciée et avons pu fêter deux nonagénaires. Un anniversaire pour les 50 ans de mariage se profile dans deux semaines...
- D'entente avec nos communes voisines, à savoir Pentthaz, Dailens et Lussy-Villars qui participent au projet, le local des jeunes a réouvert ses portes le 15.09 d'abord pour les plus jeunes puis dès le 01.10.2021 pour les plus grands, selon les règles sanitaires en vigueur.
- Comme vous le savez très certainement, l'Association *Français en Jeu* offre des cours de français à Pentthaz. Ces cours sont destinés à toutes personnes en situation de précarité avec le besoin et l'envie d'améliorer leur niveau de français. La commune va reconduire son soutien pour l'année 2022 et les inscriptions auront lieu le 24 novembre 2021 de 16h30 à 18h30, au Centre communal du Verger, 1^{er} étage, Place Centrale 4 à Pentthaz. Un courrier sera adressé aux personnes concernées pour les en informer.

Au niveau de l'environnement et du développement durable.

- Je mentionnerai ici la séance d'information organisée par l'ARGdV, qui s'est déroulée ici même, en présence d'habitants de Pentthaz et d'ailleurs. Le sujet était « Énergie « la rénovation énergétique des bâtiments ».
- Certains d'entre vous ont peut-être connu le « répat-café » à Cossonay... Une association *L'Atelier* a maintenant été fondée et offre la possibilité à ses membres de venir réparer des objets dans leurs locaux où des journées ouvertes à tous sont également organisées. Des contacts ont été pris afin de voir comment notre commune pouvait les soutenir. Notre objectif est de trouver des synergies avec nos voisins. Si vous êtes bricoleurs et que vous désirez donner un peu de votre temps, ils sont à la recherche de bénévoles pour les journées portes ouvertes. Dans tous les cas, je vous invite à consulter leur site internet <http://lateliercossonay.ch/>.
- Pour terminer, Messieurs Didier Chapuis, syndic, Jean-Luc Duperex, responsable du service extérieur et moi-même avons reçu le 22.09.2021, M. Quentin Kohler, chef de projet concernant le projet « Parc Jura vaudois : lézards agiles et mustélidés » de Pro Natura. Nous voulions savoir quelle contribution Pentthaz pouvait apporter à un tel projet, sachant que notre commune se situe aux bords de la zone envisagée. Si le sujet des lézards agiles et mustélidés (fouine, belette, putois...) peut faire sourire, le projet a pour ambition d'offrir des habitats et des lieux de liaison pour ces animaux et de les protéger, car ils sont menacés. Nous y avons vu une opportunité pour d'autres animaux d'en profiter également et de continuer ainsi les nombreuses actions déjà entreprises sur notre commune. M. Kohler doit nous revenir avec une analyse plus approfondie de notre territoire, mais afin d'aller de l'avant avec ce projet, nous trouverions intéressant d'avoir la participation d'une ou deux personnes de la commission du développement durable.

Si ses membres veulent bien me rejoindre en fin de conseil, on pourra ainsi voir qui souhaite y prendre part.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Christian Martinetti, municipal

Route de la Gare : les travaux avancent bien et devraient se terminer en fonction de la météo fin octobre ou mi-novembre, avec le but de continuer avec la réfection du chemin de l'Ancienne-Poste. Ces travaux se dérouleront en février en dehors des périodes de gel. Un problème technique est toutefois à résoudre sur ce tronçon.

Réseau d'eau : la pollution ayant entraîné une impossibilité de consommer l'eau du robinet a été traitée avec beaucoup d'efficacité et de rapidité par la commune et son responsable des eaux, M. Duperex. Félicitations à ceux qui ont œuvré en ce sens.

Les travaux sur la conduite d'eau reliant les réservoirs de Montjoux à Bournens, urgents à l'époque, le sont beaucoup moins, car, les normes sont changées. De plus, des discussions sont en cours avec d'autres communes intéressées à se joindre à celles déjà concernées. Le coût des travaux doit encore être chiffré. Pas d'autres informations pour le moment.

La parole est donnée au Conseil

- ✓ **M. Sébastien Borgeaud** : travaux chemin de l'Ancienne-Poste : La commission chargée de l'étude de cet objet avait été informée que ces travaux planifiés rapidement permettraient de profiter de l'installation de chantier de la route de la Gare en travaillant avec la même entreprise afin de limiter les coûts. Ce point-là pourra-t-il être respecté avec le report des travaux en février ? Y aura-t-il des surcoûts ? La commission devra-t-elle être convoquée à nouveau ? Quel est le problème technique rencontré ?

PV Conseil Communal séance du 4 octobre 2021

M. Christian Martinetti répond que les travaux sur le réseau d'eau doivent être faits hors gel, il est prévu qu'ils cessent en novembre pour reprendre en février. L'installation de chantier sera déplacée vers l'ancienne porcherie au Cheminet sur le terrain de la famille Epars. Actuellement pas de surcoûts prévus. Quant au problème technique, des négociations sont en cours avec un propriétaire, un retour viendra plus tard. En l'état actuel, il n'est pas prévu de reconvoquer la commission.

✓ Mme Sylvette Grandchamp revient sur l'annonce de M. Martinetti concernant la pollution du réseau d'eau. Il s'agissait bien d'une pollution liée au ruissellement et non au chloroforme. Quel est le pourcentage de la dilution de notre eau avec celle de Lausanne ?

M. Christian Martinetti informe que les réservoirs ont dû être entièrement purgés et désinfectés. Durant 4 jours le réseau d'eau de la commune a été alimenté uniquement avec l'eau de Lausanne. Actuellement la dilution est d'environ 50/50.

✓ M. Borgeaud Sébastien : demande si les propriétaires, riverains de la future installation de chantier au Cheminet, sont avertis des nuisances à venir.

M. Christian Martinetti répond que les familles Borgeaud et Pointet n'ont pas encore été informées. Tout d'abord, car cette disposition est toute récente et que le calendrier n'est pas encore défini. La municipalité prendra contact avec ces propriétaires une fois que le planning sera établi.

Il n'y a plus de questions.

M. Daniel Rochat, municipal

Piscine : la saison a été en demi-teinte en raison de la météo. Le restaurateur est tout de même satisfait de sa saison et sera présent l'année prochaine.

Camping : il est prévu de fermer le petit camping pour la saison au plus tard fin 2023 afin de repenser l'endroit pour d'autres activités. La patinoire, suite aux travaux des écoles, devra probablement être déplacée. L'ouverture du camping est prévue du 1.4.2022 au 2.10.2022. Le restaurant devrait être ouvert dès le 1.4.2022 et la piscine du 7.5.2022 au 20.9.2022

Maison de Ville : les travaux avancent bien. Le restaurant et l'appartement du 1^{er} seront mis à disposition du restaurateur M. Grégory Dizerens, (actuellement restaurateur à Thierrens) à la mi-novembre. L'ouverture officielle aura lieu le 4.12.2021. Un apéro de bienvenue devrait être organisé (infos à suivre). Le restaurateur prévoit les mercredis et dimanches comme jours de fermetures.

Il n'y a pas de question.

M. Pierre Aubry, Président, passe à l'ordre du jour auquel il propose une modification en y ajoutant un point 0 : Assermentation.

Il relit l'ordre du jour modifié :

0. Assermentation
1. Préavis du bureau du Conseil communal n° 1-2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026
2. Préavis municipal n° 2021-01 relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026
3. Préavis municipal n° 2021-02 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022
4. Préavis municipal n° 2021-03 relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
5. Préavis municipal n° 2021-05 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour le cautionnement pour la législature 2021-2026
6. Nomination/Dissolution de commissions
7. Propositions individuelles
8. Communications du Président

L'ordre du jour, avec l'ajout du point zéro, est accepté à l'unanimité.

0. Assermentation

M. le Président invite M. Daniel Blanc, absent lors de la séance d'assermentation, à venir devant l'assemblée pour prêter serment. M. Blanc est assermenté et chaleureusement applaudit.

1. Préavis du bureau du Conseil n° 1-2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026

M. Philippe Gacond nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.
La parole est donnée au Conseil.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis du bureau du Conseil communal n° 1 - 2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- > de maintenir l'indemnité du Président du conseil à CHF 2'000.00 par année
- > de fixer les vacations/représentations du Président CHF 35.00 par heure
- > de porter l'indemnité de la secrétaire du Conseil à un forfait de CHF 5'000.00 par année
- > de porter l'indemnité de la Secrétaire- suppléante à CHF 35.00 par heure
- > de maintenir les jetons de présence du Conseil à CHF 5'000.00 par an
- > de maintenir les jetons de présence du Conseil à CHF 30.00
- > de maintenir les jetons de présence, séance de commission à CHF 30.00
- > de maintenir les jetons de présence du bureau à CHF 30.00
- > de porter l'indemnité pour la rédaction du rapport de commission à CHF 40.00
- > de maintenir l'indemnité pour la rédaction du rapport annuel de gestion à CHF 200.00
- > de maintenir l'indemnité pour la rédaction du rapport annuel de finances à CHF 200.00
- > de maintenir les jetons de présence pour les votations/élections à CHF 100.00/demi-journée
- > que ces indemnités entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2021, et ceci pour la durée de la législature 2021-2026.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité

2. Préavis n° 2021-01 relatif à l'octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026

Mme Esther Martinetti nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil

- ✓ M. François Bachmann : demande des précisions concernant les liquidités de la commune et les limites des placements envisagés dans différents établissements. M. Didier Chapuis répond que la municipalité va se conformer à ce que prévoit la loi sur les communes pour les excédents de liquidités et va, s'il y avait quelque chose à placer travailler avec les établissements cités dans la loi sur les communes (BCV, postfinance, etc). Jusqu'à ce jour, les excédents de liquidités servaient à financer des investissements de peu d'importance ou à consolider un crédit de peu d'investissement. Lors de la législature précédente, il n'y a pas eu de placement de liquidités et la Municipalité n'envisage pas d'en faire. M. Bachmann s'inquiète de la qualité des papiers sur les placements, arguant que l'on peut perdre de l'argent même avec des établissements de bonne renommée en raison de placements chaotiques. M. Didier Chapuis précise que la municipalité ne va pas utiliser ces produits et n'a donc pas de guidelines.

La parole n'est plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-01, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

A. d'autoriser la Municipalité, pour la législature allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, à :

1. statuer sur les aliénations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas au maximum, charges éventuelles comprises;
2. statuer sur les acquisitions immobilières destinées au développement économique, urbanistique et nécessitant célérité et discrétion jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.- par cas, charges éventuelles comprises;
3. participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas au maximum;
4. statuer sur les aliénations des participations au sein de sociétés commerciales, d'associations et de fondations et de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.- par cas;
5. plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- / cas;
6. accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 100'000.-;

PV Conseil Communal séance du 4 octobre 2021

7. engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas;
 8. engager des dépenses supplémentaires, dans le cas de dépassements de crédits de fonctionnement, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- / année ;
 9. placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, présentant de solides garanties financières;
 10. ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de frais d'études d'investissements du patrimoine administratif, ceci jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- au maximum pas cas ;
- B. de prolonger les autorisations précitées jusqu'au 31 décembre 2026.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n° 2021-02 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

M. Claude Brocard nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.
La parole est donnée au Conseil.
La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-02, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2022 conformément aux directives cantonales, de maintenir le taux d'imposition à 74 % de l'impôt cantonal de base pour :

1. l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
2. l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
3. l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
4. de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition 2021 pour l'année 2022.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité

4. Préavis n° 2021-03 relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

M. Henri-Robert Borgeaud nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil

La parole n'est pas demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-03, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à percevoir les rémunérations suivantes :

• Traitement annuel fixe pour mandat politique :

Syndic	CHF 18'000.- + vacances 10.64%
Vice syndic	CHF 15'000.- + vacances 10.64%
Municipaux	CHF 13'000.- + vacances 10.64%
• <u>Vacations pour mandat de gestion</u> :	

CHF 50.- / heure + vacances 10.64%

CHF 400.- / journée + vacances 10.64%

• Indemnité forfaitaire :

CHF 700.- par année

• Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km (en dehors du territoire communal) :

CHF 0.70 par km.

2. d'accepter les décisions du présent préavis pour toute la législature 2021-2026.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

5. **Préavis n° 2021-05 relatif à la fixation des plafonds d'endettement et de risques pour le cautionnement pour la législature 2021-2026**

Mme Samantha Cardaropoli nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil

La parole n'est pas demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2021-05, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

1. Plafond d'endettement : CHF 36'000'000.-
2. Plafond des risques de cautionnement et autres engagements : CHF 25'000'000.-

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

6. **Nomination/Dissolution de commissions**

Commission arrosage terrain de football

Pour le GIP :

Mme Esther Martinetti,

M. Jean-Luc Stoller

Mme Anne-Marie Dénéreaz

M. Nicolas Chevalier

Pour le GSVS :

M. Daniel Blanc

M. Pierre Soro

M. Marc-Eugène Viret

Commission Règlement Haïte Jeux Les Petits Poussins

Pour le GIP :

Mme Sylvette Grandchamp

Mme Sylvie Aubert

Mme Dolores Antonino

Mme Christiane Chevalier

Pour le GSVS :

Mme Semira de Borchgrave

M. Nicolas Meylan

Mme Savci Funda

Les membres de ces deux commissions sont élus à la majorité.

7. **Propositions individuelles**

- ✓ M. Philippe Gacond donne un retour de la dernière séance de l'ASIVenoge dont il est délégué avec Mme Grandchamp. Les points similaires à ceux votés ce jour étaient à l'ordre du jour. M. Gacond a été élu membre de la commission construction de cette association. La prochaine séance est agendée au 31.3.2022.
- ✓ M. Borgeaud Sébastien : demande qu'un document modèle informatisé soit proposé afin d'établir des rapports de commissions types avec la même présentation (logo commune, etc).
Mme Sylvette Grandchamp répond que ce document existe, il va être mis au goût du jour et distribué aux membres par courriel avec également la liste de frais. Mme Grandchamp précise encore que dorénavant un Président de commission sera élu au moment de la nomination des membres des Commissions. Le rôle du Président sera de mener les séances de commissions, de nommer un rapporteur en début de séance.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg précise que la reprise des conclusions du préavis sur le rapport de commission n'est pas nécessaire, il avait été convenu qu'une simple phrase indiquant « la commission vous propose d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal... » était suffisante.
- ✓ M. Eric Joseph informe que ce document est en ligne sur le site internet de la commune de Penthelaz sous l'onglet téléchargement/rapport de commission.
- ✓ M. Claude Brocard : invite la municipalité à demander aux CFF d'agrandir le parking pour les vélos sur le site de la gare qui est toujours bondé.

M. Didier Chapuis répond que les discussions sur l'aménagement de la place de la gare sont en cours et les vélos seront bien sûr pris en compte dans cette étude.

- ✓ M. Didier Chapuis remercie les membres du Conseil pour les décisions prises ce soir.

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp revient sur la dernière séance de l'ASIVenoge et relève qu'il est difficile d'obtenir des informations (par exemple sur l'avancée du projet de construction) avec comme seule réponse « ça suit son cours »... Le dialogue est compliqué, donc il est difficile pour les délégués de faire un retour au Conseil Communal

PV Conseil Communal séance du 4 octobre 2021

sur l'état du projet. Autre point relevé par un membre de l'assemblée, est la dangerosité du cheminement entre la cantine de la Maison de Ville et le Cheminet. Mme Grandchamp invite la municipalité à prendre des mesures pour sécuriser le passage à angle droit vers la maison de M. André Epars en ajustant peut-être le miroir afin d'améliorer la visibilité.

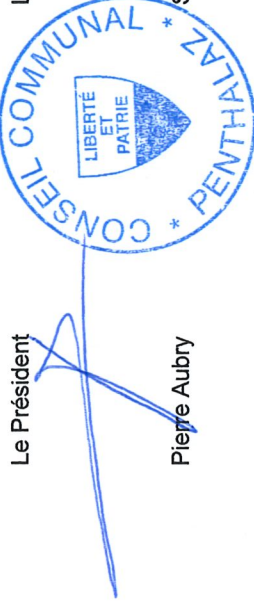
- ✓ M. Christian Martinetti répond qu'il est nécessaire de sécuriser ce parcours. Malheureusement, le placement d'un miroir dans une zone 30 n'est pas autorisé.
- ✓ M. Nicolas Chevalier attire l'attention du Conseil qu'actuellement beaucoup de plaintes sont déposées concernant la cybercriminalité. Le Conseil allant passer au numérique, il encourage tous les conseillers et conseillers à être vigilants à l'ouverture de pièces jointes de personnes non connues.
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin rappelle, dans le cadre de la protection des données, qu'un document n'est considéré comme valide que s'il est signé. Un document non signé et un document de travail et ne peut pas être diffusé à des tiers.
- ✓ Mme Samantha Cardaropoli demande s'il serait possible d'utiliser, pour les échanges d'email, des applications comme SharePoint, etc. afin d'être sûr d'avoir la dernière version des documents qui sont parfois modifiés en cours de route et afin de garantir la sécurité.
- M. Pierre Aubry propose de revoir la municipalité à ce sujet, le responsable informatique de la commune l'ayant déjà approché pour discuter de cette possibilité de créer un SharePoint. M. Aubry propose que les groupes en parlent lors de la prochaine séance de préparation et qu'un point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

8. Communications du Président

- ✓ Mme Samanta Cardaropoli a accepté de fonctionner comme secrétaire suppléante en cas d'absence de la titulaire.
- ✓ Prochain Conseil communal le 13.12.2021 séance de groupes 6.12.2021
- ✓ Prochaines votations 28.11.2021 dépouillement de 3 objets puis le 13.2022 ; 15.5.2022 ; 27.9.2022
- ✓ Prochaines élections 20.3.2022 Grand-Conseil et 1^{er} tour Conseil d'État 10.4.2022 2^e tour Conseil d'État.
- ✓ Les dates des Conseils communaux pour 2022 ne sont pas encore arrêtées.
- ✓ M. Aubry prend note de veiller à faire vivre les traditions et organisera la sortie du Conseil communal en 2022.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 21h55.

Le Président



Pierre Aubry

La secrétaire

The image shows the signature of Sylvette Grandchamp, the Secretary of the Penthaz Communal Council. Below the signature is a circular official stamp, identical to the one above, with 'CONSEIL COMMUNAL' at the top, 'PENTHAZ' at the bottom, and a central shield emblem with 'LIBERTÉ ET PATRIE'.

Sylvette Grandchamp